

PRÉSENTATION

DESCRIPTION¹

LE CADRE

L'atelier « Sous-traitance » se situe en ville de Vevey, l'ensemble des activités s'effectue sur ce site. Six postes de travail sont disponibles, soit une capacité d'emploi de 600%. L'accompagnement est réalisé par un professionnel pour une équivalence de 100%.

LE TRAVAIL À L'ATELIER

Les travailleurs de l'atelier fabriquent, sur commande, des pièces ou des produits finis. Par exemple, sur commande de l'atelier « Cuir », ils découpent et percent des pièces en cuir ou encore ils effectuent des coutures invisibles. Les travaux sont réalisés en fonction des commandes des autres ateliers de l'institution ou de personnes externes.

Focus sur les cinq tâches effectuées périodiquement par une majorité de travailleurs

Contrôle qualité : les travailleurs contrôlent la découpe et le perçage des pièces de cuir.

Coudre manuellement deux pièces de cuir ensemble (couture droite) : les travailleurs réalisent une couture selon la méthode du sellier, régulière et avec une tension adéquate.

Broderie : les travailleurs effectuent des travaux de broderie (écriture ou motifs), selon les commandes.

Préparation du travail pour l'utilisation de la machine à commande numérique

(CNC) : les travailleurs préparent la matière qui doit être découpée et percée. Il peut s'agir de cuir, de carton, de rideaux, de bois ou de tissus.

Fonctionnement de la machine à commande numérique (CNC) : les travailleurs

¹ Afin de faciliter la lecture du document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

La majorité des tâches s'effectue en étant assis, comme la broderie, la couture de sellier, le contrôle qualité ou le ponçage du carton. Certaines tâches exigent toutefois une position debout et en mouvement, par exemple lors de la préparation de la machine à commande numérique (CNC).

L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

L'environnement de travail peut être bruyant notamment lors de l'utilisation de certaines machines. Différents postes de travail sont disponibles en fonction des tâches à réaliser. Toutefois, chaque bénéficiaire dispose de sa propre table de travail lors des travaux assis (contrôle qualité, ponçage, couture).

Lors de l'utilisation de machine (CNC, broderie et pareuse). Les places ne sont pas individuelles mais partagées entre bénéficiaires selon le planning hebdomadaire.

LE MATÉRIEL EMPLOYÉ

Pour exécuter les tâches de l'atelier, les travailleurs doivent manipuler des outils et des machines professionnelles, tels que :

- des aiguilles de sellier
- une pince de sellier
- des ciseaux
- une machine à broder
- une canette
- une cale à poncer
- un ordinateur
- une machine de découpe (CNC)

LES ADAPTATIONS PROPOSÉES

Au sein de l'atelier, les travailleurs bénéficient d'un accompagnement individuel. Les tâches sont adaptées à chacun d'entre eux et plusieurs aménagements peuvent être proposés.

- des supports en langage facile à lire et à comprendre présentant le séquençage de la tâche
- différents gabarits

Des aménagements ergonomiques, comme des tables et chaises réglables ou encore des marchepieds ainsi que des lampes de bureau, sont également proposés pour assurer le confort des travailleurs.

L'environnement intérieur peut également être adapté selon la pathologie comme par exemple la mise en place de paravents pour les personnes TSA².

L'HABILLEMENT

Les travailleurs portent une tenue de travail spécifique fournie par l'institution (EPI). Ils sont vêtus:

- d'une salopette
- d'un t-shirt
- d'une jaquette de travail

Afin de respecter les normes de sécurité liées à l'utilisation de certains outils et certaines machines, les travailleurs peuvent être amenés à porter :

- des protections auditives
- un masque à poussière
- des lunettes de protection
- des gants (pour le nettoyage)
- des lampes de table

EXIGENCES

LE RYTHME DE TRAVAIL

Les travailleurs doivent respecter un certain rythme d'exécution. Il est important de respecter les délais communiqués aux différents clients.

LES NORMES D'HYGIÈNE

Il n'y a pas de norme d'hygiène stricte à respecter. Les travailleurs doivent avoir les mains et les habits propres.

² Trouble du spectre autistique

LES NORMES DE SÉCURITÉ

L'utilisation des outils et des machines requiert une certaine vigilance. Les travailleurs doivent respecter les consignes de sécurité affichées aux différents postes de travail.

LES HORAIRES ET VACANCES DES PROFESSIONNELS

Les horaires d'accompagnement sont fixes (8h30, sauf le lundi 9h00 - 12h00 et 13h30 - 17h00). En plus du temps passé en présence des travailleurs, les professionnels assurent certaines tâches d'administration et de préparation pour un total de 42,5 heures hebdomadaires. Les professionnels bénéficient de six semaines de vacances et d'une semaine supplémentaire à partir de 50 ans.

LES HORAIRES ET VACANCES DES TRAVAILLEURS

L'horaire de l'atelier est de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 le lundi et de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 les autres jours de la semaine. L'horaire des travailleurs peut être individualisé. Il y a sept semaines de vacances dont cinq pendant les fermetures d'atelier pour vacances pour un 100%.

Durant les heures de midi, si le bénéficiaire ne peut pas rentrer à la maison, il a la possibilité de se restaurer à l'Atelier Tea-room de la Cité du Genévrier à St-Légier.

LE CONTRAT DE TRAVAIL DES TRAVAILLEURS

Le travailleur signe un contrat de rétribution. Ce document précise sa rémunération, le nombre d'heures de travail hebdomadaires et mensuelles. Il est signé par l'accompagnant de référence dans l'atelier, le travailleur et le curateur.

LE DEVELOPPEMENT DE L'ATELIER

Un projet de fusion de l'atelier « Sous-traitance » avec l'atelier « Cuir » est à l'étude. Si elle se réalise, cette évolution impliquera de nombreux changements pour l'atelier, tant au niveau des tâches que de l'environnement de travail.

RÉFÉRENTIEL MÉTIER



Le secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) propose une ordonnance sur différentes formations professionnelles initiales. Ces ordonnances décrivent les activités devant être maîtrisées par les apprenti(e)s à la fin de leur formation. Connaître ces exigences permet de proposer des apprentissages professionnels ciblés. A noter toutefois que la Cité du Genévrier ne propose pas d'offres de formations professionnelles certifiantes. Néanmoins, les travailleurs peuvent bénéficier de cours de formation continue dispensés par l'atelier d'appui et de perfectionnement de l'institution.

DESCRIPTION

La sous-traitance est définie comme une opération par laquelle un entrepreneur confie, sous sa responsabilité et sous son contrôle, à une autre personne (sous-traitant) tout ou une partie de l'exécution des tâches qui sont à sa charge.

Une très grande variété de prestataires de services à la qualité de sous-traitant au sens juridique du terme. Les activités des sous-traitants peuvent concerner une tâche bien précise comme par exemple : sous-traitance d'envoi de courriers. Toutefois dans le contexte de l'atelier nous retiendrons l'élément du cuir comme principale tâche. En d'autre terme, le sous-traitant s'oblige vis-à-vis de son cocontractant à exécuter un travail que celui-ci doit à son propre cocontractant. Il y a sous-traitance lorsque le soumissionnaire, respectivement l'adjudicataire, confie une partie de la réalisation du marché à une entreprise tierce³.

Dans le cadre de l'atelier, l'orientation professionnelle est en relation directe avec le métier d'artisan du cuir (CFC) qui confectionne divers articles en cuir à l'aide d'outils et de machines appropriés. Les articles fabriqués peuvent être très diversifiés en fonction du domaine choisi⁴. Ce métier requiert de bonnes habiletés manuelles ainsi que des capacités d'organisation et de planification.

³ <https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/marches-publics/aspects-sociaux-et-environnementaux-des-marches-publics/aspects-sociaux-des-marches-publics/sous-traitance/>

⁴ <https://www.orientation.ch/dyn/show/1900?id=1495>

FORMATION

Selon l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale du 5 mai 2011⁵, la formation professionnelle initiale de CFC dure trois ans. Le contenu théorique enseigné lors de la formation se centre notamment sur la planification des étapes de travail, le respect des dispositions en matière de sécurité, l'utilisation et l'entretien des outils et des machines ainsi que la création (choix, traitement et entretien du cuir). Ainsi donc, le métier requiert de bonnes habiletés manuelles ainsi que des capacités d'organisation et de planification.

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Les compétences professionnelles exigées en fin de formation comprennent les domaines suivants :

1. Planification des étapes de travail selon les besoins du marché et des clients
 - a. Tenir compte des développements et des tendances du marché, respecter la responsabilité du fait des produits et la protection des marques
 - b. Conseiller la clientèle de manière professionnelle
 - c. Elaborer des esquisses en fonction de la commande et établir des plans à l'échelle
 - d. Planifier et documenter des processus de travail

2. Choix, traitement et entretien du cuir
 - a. Choisir, traiter et entretenir le cuir en fonction de la commande
 - b. Choisir, traiter et entretenir des textiles conformément à la commande
 - c. Choisir et traiter les matériaux spécifiques en fonction de la commande

3. Utilisation des machines et des outils
 - a. Utiliser et entretenir les outils en toute sécurité et de manière professionnelle
 - b. Utiliser et entretenir les machines en toute sécurité et de manière professionnelle
 - c. Respect des dispositions en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et d'écologie
 - d. Respecter les dispositions en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et de prévention des accidents

⁵ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20111300/index.html>

- e. Observer les dispositions en matière de protection de l'environnement
4. Respecter les dispositions en matière de protection des animaux et des espèces

COMPÉTENCES SOCIALES ET PERSONNELLES

- a. Aptitude au travail en équipe
- b. Capacité à communiquer
- c. Autonomie et responsabilité
- d. Aptitudes cognitives

DESCRIPTION



L'atelier « Sous-traitance » est situé en ville de Vevey. A proximité de la gare.



Les travailleurs font différentes activités en fonction des commandes des clients, par exemple :

- découpe des pièces de carton ou de cuir avec une cnc
- nettoyage des pièces de cuir
- couture de sellier
- broderie (personnalisation de textile)
- ponçage des pièces de carton

LES TÂCHES DE L'ATELIER

Les cinq tâches qui sont présentées ci-dessous sont souvent réalisées par les travailleurs de l'atelier :



Contrôle qualité

Les travailleurs effectuent le nettoyage des trous et contrôlent la découpe des pièces de cuir.



Coudre manuellement deux pièces de cuir ensemble (coudre droite)

Les travailleurs réalisent une couture selon la méthode du sellier, régulière et avec une tension adéquate.



Broderie

Les travailleurs effectuent des travaux de broderie (écriture ou motifs), selon les commandes.



Préparation du travail pour l'utilisation de la machine à commande numérique de découpe/perçage

Les travailleurs préparent la matière qui doit être découpée et percée. Il peut s'agir de cuir, de carton, de rideaux, de bois ou de tissus.



Mise en fonction de la machine à commande numérique

Les travailleurs gèrent, par le biais d'un ordinateur, l'avancement et le contrôle de la machine lors du perçage et de la découpe du matériel installé sur la machine.

Parer le cuir

Les travailleurs parent le cuir de manière régulière.

	<p>Rythme</p> <p>Les travailleurs doivent respecter un certain rythme de travail pour que les commandes puissent être livrées dans les temps.</p>
	<p>Normes d'hygiène</p> <p>Les travailleurs n'ont pas de normes d'hygiène particulières à respecter.</p> <p>Les travailleurs doivent être propres lorsqu'ils arrivent à l'atelier. Ils doivent se laver les mains d'effectuer le travail.</p>
	<p>Normes de sécurité</p> <p>Les travailleurs doivent faire attention lorsqu'ils utilisent certains outils et certaines machines.</p> <p>Il y a des règles strictes de sécurité.</p> <p>Les travailleurs doivent respecter les règles de sécurité et porter de bonnes protections, si nécessaire.</p> <p>L'alimentation est disponible uniquement lors des pauses</p>

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL



Les travailleurs travaillent à l'intérieur.



Les travailleurs travaillent principalement assis.



Pour certaines tâches, les travailleurs travaillent debout en mouvement.



Les travailleurs portent une salopette, un t-shirt et une jaquette fournis par l'institution.

Les vêtements portés doivent être propres.



Pour certaines tâches, les travailleurs doivent mettre des protections comme :

- des protections auditives
- un masque à poussière
- des lunettes de protection
- des gants (pour le nettoyage)

LE MATERIEL SOUVENT UTILISE



Une aiguille de sellier



Une pince de sellier



Des ciseaux



Une machine à broder



Une canette



Un ordinateur



Une machine à commande numérique de précision pour la découpe et le perçage (CNC)

HORAIRES ET VACANCES



Lundi	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00
Mardi	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00
Mercredi	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00
Jeudi	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00
Vendredi	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00



5 semaines de vacances fixes

2 semaines de vacances libres au prorata du contrat

RESUME

Le plus de l'atelier

- Situé en ville de Vevey
- Activités variées
- Production de produits finis prêts à être vendus
- Collaboration entre ateliers et/ou clients directs

La valeur ajoutée du travail

- Travail manuel
- Utilisation d'outils informatiques
- Développement de la logique

Les atouts du travailleur

- Orientation spatiale
- Compétences sociales
- Motricité fine
- Aptitude à travailler de façon indépendante ou en équipe
- Habileté manuelle
- Précision et minutie